

# 2009

Rapport d'activités 2009  
de la Fédération wallonne des  
entreprises d'insertion, Atout EI

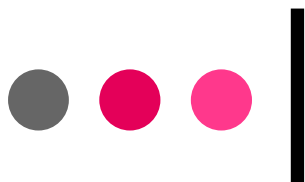
*Atout EI*  
FÉDÉRATION WALLONNE DES ENTREPRISES D'INSERTION

Assemblée générale du 29 avril 2009

# Sommaire

<b>CHAPITRE I</b>	<b>ATOUT EI : PRÉSENTATION ET FONCTIONNEMENT</b>	
	L'objet et les missions	3
	Les membres d'Atout EI	3
	Les activités de la Fédération	6
	Les organes de gestion	7
	Les mandats	8
<b>CHAPITRE II</b>	<b>DOSSIERS ET ACTIONS</b>	
	Dossiers transversaux	
	Dispositif entreprise d'insertion	13
	Décret économie sociale	15
	Dossiers verticaux	
	Titres-services	15
	Secteur du nettoyage professionnel	16
	Périclès	16
	Services de proximité, IDESS	17
	Le projet CoJEST	18
	La formation	19
	La communication	20
	Les événements et publications	21
	Les prestations de services	23
<b>CHAPITRE III</b>	<b>PROJETS FUTURS</b>	
	Les missions	24
	Les objectifs	24
	Les projets	25
<b>ANNEXES</b>		
	Composition des organes de gestion	26
	Partenaires d'Atout EI	27





# CHAPITRE I

## ATOUT EI : PRÉSENTATION ET FONCTIONNEMENT

### L'objet et les missions

Atout EI est la Fédération wallonne intersectorielle pluraliste représentative des entreprises d'insertion.

Les missions qui lui sont dévolues sont principalement :

- regrouper les entreprises d'insertion reconnues par la Région wallonne,
- promouvoir ces entreprises d'insertion,
- recueillir leurs attentes et leur proposer des solutions,
- les représenter auprès des interlocuteurs publics et défendre le fonctionnement du secteur,
- tenir à jour des données statistiques sur le secteur,
- collecter et diffuser toutes les informations concernant les entreprises d'insertion,
- créer, organiser et tenir des groupes de travail sur des questions techniques et des problèmes spécifiques aux entreprises d'insertion, ainsi que des chambres sectorielles,
- favoriser la formation sous toutes ses formes au sein des entreprises d'insertion wallonnes.

### Les membres d'Atout EI

Lors de l'assemblée générale constitutive fin 2006, 51 membres étaient affiliés à la Fédération.

Au moment de clôturer ce rapport (mars 2010), Atout EI regroupe 124 EI membres sur les 168 agréées.

## Localisation de nos membres sur base des EI agréées

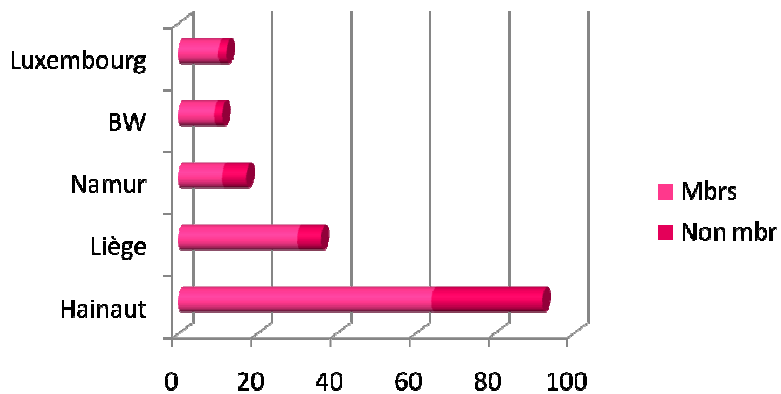
Nos membres couvrent une grande variété de secteurs d'activités s'adressant tant aux entreprises, qu'aux pouvoirs publics ou aux particuliers :

- Tri et recyclage (papiers cartons ; électroménagers ; équipements électriques et électroniques ; dépollution et démantèlement de DEEE ; démantèlement et dépollution de véhicules ; collecte à domicile d'objets réparables et revalorisables / Ressourcerie ; magasin de seconde main)
- Fabrication, réparation, maintenance de pièces mécaniques dans l'industrie
- Bois (exploitation forestière ; scierie et menuiserie ; abattage d'arbres)
- Entretien (assainissement de sites ; entretien de parcs et jardins / espaces verts ; maintenance industrielle ; recyparcs)
- Nettoyage (industriel ; aide-ménagère par le titre-service ; voiries et abords ; nettoyage de véhicule avant la vente, nettoyage de véhicules d'entreprises et de particuliers)
- Transport (service de accompagnement sécurisé des clients avec leur propre véhicule, dépannage et gardiennage de véhicules accidentés)
- Services de proximité dans le cadre d'IDESS (petits travaux habitat –entretien, réparation et aménagement– ; aménagement et entretien des espaces verts ; nettoyage de locaux de petites asbl ; transport de proximité)
- Blanchisserie / Lavoir
- Repassage / Couture
- Bâtiment (construction et rénovation ; travaux de peinture ; ferronnerie ; fabrication de cloisons amovibles et acoustiques ; panneaux isolants et acoustiques ; plafonnage/crèpissage ; éco-construction ; isolation et ventilation ; installation de panneaux photovoltaïques ; achat et gestion d'immeuble ; petite maintenance, montage de mobilier, réparations diverses)
- Services aux entreprises (Numérisation et call center ; gestion administrative et encodage ; numérisation et gestion électronique de documents ; conditionnement/emballage, gestion d'immeuble, mailing, événementiel, location de chapiteaux)
- Horeca

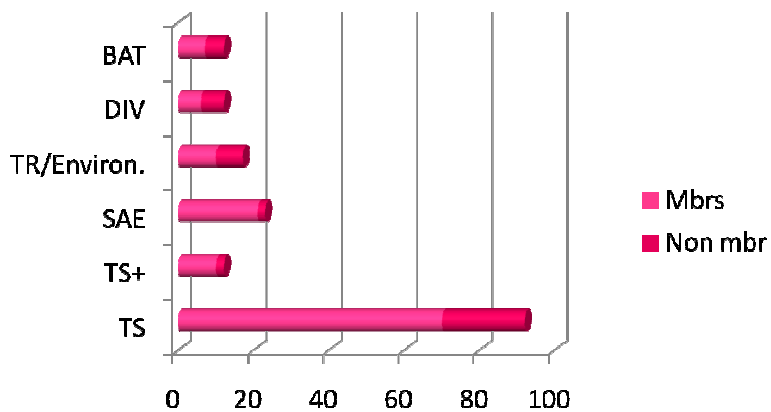
Pour en savoir plus sur nos membres, nous vous invitons à consulter notre rubrique « Membres » sur le site [www.atoutei.be](http://www.atoutei.be).

## Analyse de nos membres par rapport à l'ensemble des EI agréées

### Répartition géographique



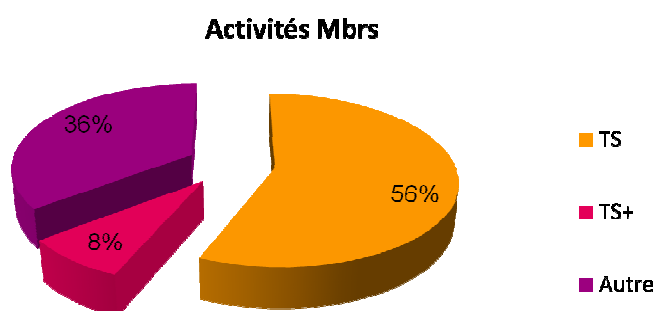
### Répartition par secteur d'activités



BAT (Bâtiment), DIV (Divers), TR/Environ. (Tri, Recyclage, environnement), SAE (Services aux Entreprises), TS+ (Titres-Services mixtes), TS (Titres-Services)

## Analyse propre aux membres d'Atout EI

### Rapport entre EI actives dans le titre-service et hors titre-service

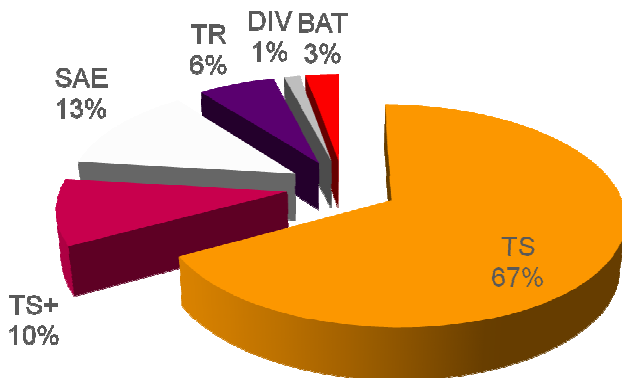


## Rapport ouvriers/secteurs d'activités

La Fédération a souhaité connaître le rapport entre les travailleurs des EI membres (les ouvriers, à savoir, les travailleurs ne faisant pas partie du personnel d'encadrement social ou de la direction) sur base du type d'activité de l'EI qui les emploie.

Ainsi, parmi les 3.058 équivalents temps plein au total que compte l'ensemble des personnes employées par les EI, le personnel de production (les ouvriers) représente 2.737 ETP.

Ils se répartissent comme suit entre les divers secteurs d'activités des EI membres:



## Les activités de la Fédération

### Promouvoir et défendre les entreprises d'insertion

- Investir les lieux de concertation et de négociation qui lui sont ouverts (ConcertES, Conseil Wallon de l'Economie Sociale... et ce n'est qu'un début).
- Participer aux débats menés par les diverses autorités publiques qui concernent spécifiquement le secteur des entreprises d'insertion.
- Relayer les préoccupations du secteur auprès des autorités publiques et défendre ses intérêts.
- Œuvrer pour une reconnaissance plus large du secteur de l'économie sociale d'insertion.

**Rassembler, analyser et communiquer l'information** susceptible d'intéresser ses membres (réformes à venir, législations en projet ou existantes, etc.).

**Susciter la rencontre et l'échange** entre les chefs d'entreprises sur des matières sectorielles et

des questions relatives au secteur de l'insertion (groupe de travail « participation des travailleurs », groupe de travail « accueil de nouveaux collaborateurs », groupe de travail « titres-services », etc).

Ces groupes de travail ont été investis par plus de 120 personnes différents provenant de près de 70 EI membres. La moyenne de ces groupes avoisinait les 16 participants.

**Favoriser la professionnalisation par la formation et la mise en place d'outils** au sein des entreprises d'insertion wallonnes.

## Les organes de gestion

### Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de douze administrateurs choisis parmi ses membres effectifs qui ont été nommés par l'assemblée fondatrice pour une durée de deux ans. Deux postes d'administrateurs sont attribués aux fédérations partenaires (voir annexe 1).

Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Il détermine la politique générale de la Fédération et définit sa position à l'égard des tiers et notamment vis-à-vis des autorités publiques. C'est une instance décisionnelle des axes stratégiques d'orientations de la Fédération. Il arrête les propositions à soumettre à l'Assemblée générale.

Il s'est réuni six fois en 2009 (27 janvier, 17 mars, 4 juin, 10 septembre, 29 octobre et 11 décembre).

### Bureau exécutif

Le Bureau est formé du Président, d'un Vice-président et d'un administrateur de la Fédération. Le Bureau assiste le Président, il prépare les délibérations du CA et assure l'exécution de ses décisions. Le bureau est l'organe qui prend toute position de la Fédération et cautionne toute décision politique et toute communication globale.

Son mandat de coordination et de suivi politique des décisions du CA l'amène à se réunir aussi souvent que les intérêts de la Fédération l'exigent.

Il s'est réuni huit fois en 2009 (19 janvier, 23 février, 9 avril, 6 mai, 1<sup>er</sup> juillet, 3 septembre, 20 octobre et 23 novembre).

### Direction

Depuis mars 2008, Jean-Pierre Pollénus assure la gestion administrative et financière de l'asbl, la

participation aux actions de terrain et le suivi du plan stratégique de la Fédération.

## Coordination

Laure-Anne Petre assure la gestion quotidienne des activités menées par la Fédération (développement des projets, contacts avec les membres, contacts avec l'administration et toute autre instance,...).

## Chargée de projets

Depuis le mois d'avril 2008, Nancy Closse est en charge du projet CoJEST (FSE et Région wallonne). Dans ce cadre, ses actions visent à :

- suivre le développement du logiciel ;
- installer celui-ci auprès des membres et les former à son usage ;
- faciliter la rencontre des parties prenantes en amont et en aval.

Depuis le dernier trimestre 2009, elle est aussi en charge du bon déroulement des formations à destination des EI.

# Les mandats

En vue d'investir les lieux de concertation et de négociation, Atout EI exerce différents mandats au sein d'instances régionales et nationales.

## ConcertES asbl

### Personnes mandatées

Administrateur au CA (depuis juin 2009) : Hervé Samyn

Membre de la Plénière : Laure-Anne Petre

### Missions de ConcertES

ConcertES est la plate-forme de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale en Région wallonne et à Bruxelles. Elle s'est constituée sous forme d'asbl depuis décembre 2007. Elle remplit différentes missions:

- établir un pont entre les différentes initiatives et fédérations d'économie sociale ;
- développer son analyse sur une série de questions par la mise sur pied et l'animation de groupes de travail thématiques ;



- représenter le secteur de l'économie sociale au sein d'instances consultatives concernant les dossiers en cours pour lesquels elle a reçu mandat de ses membres ;
- promouvoir l'économie sociale, particulièrement par la mise en place et la diffusion d'outils de promotion de ses principes.

ConcertES est l'A.S.B.L. chargée de la représentation du secteur de l'économie sociale.

**Au cours de cette année**, la Fédération était présente lors des plénières de ConcertES et des groupes de travail traitant directement des EI et de l'emploi au niveau fédéral.

ConcertES s'est ainsi positionné par rapport à la proposition de simplification des activations d'allocations de chômage (matière fédérale).

Au sein de ses membres, il a entamé des discussions concernant la reconnaissance en tant qu'entreprise d'économie sociale (telle qu'elle est prévue par le décret du 20/11/2008). De même, il s'est penché sur les contours de l'économie sociale dans l'objectif de constituer un observatoire de l'économie sociale en Région wallonne.

### Défendu par Atout EI

En ce qui concerne l'appropriation de la définition et les **principes de l'économie sociale**, Atout EI a confirmé que, au niveau des EI, cette appropriation est juridiquement acquise de par le statut de société à finalité sociale (qui reprend et développe lesdits principes). Ainsi, une EI qui applique ce qui figure dans ses statuts est en parfaite conformité avec le Décret économie sociale.

De même, en ce qui concerne la **reconnaissance**, Atout EI estime que la procédure d'agrément devrait être une reconnaissance de facto et que tout renouvellement ainsi le que rapport d'activités annuel devraient permettre d'apporter des éléments pratiques.

Au-delà de l'accès à l'agrément EI, **l'enjeu plus global** sera de bénéficier d'un organe régulateur de l'économie sociale afin de ne pas tendre vers l'« auberge espagnole » mais aussi de permettre de promouvoir les valeurs qui lui sont propres.

En ce qui concerne le **dossier fédéral lié à la matière emploi**, Atout EI souhaite introduire l'aspect « sac à dos » dans la mesure (la personne du groupe cible emporte son aide avec elle auprès de l'employeur suivant).

**L'autre aspect** qui a été porté est une demande d'assimilation des périodes d'occupations comme DEDP tel que le définit le décret du 18/12/2003 afin de faciliter le jobcoaching vers l'économie classique (tout DEDP pourrait donner droit à un ACTIVA dans une entreprise classique).

CWES Conseil Wallon Economique et Social de la Région wallonne

**Personne mandatée** : Laure-Anne Petre

## Missions du CWES

Le décret wallon du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale, a prévu que le CWESMa redevienne le CWES et a élargi son champ de compétences et de missions. Il a été installé au cours du premier trimestre 2009. Ses missions sont:

- conseiller le Gouvernement wallon dans la préparation et la politique de développement de l'économie sociale marchande en Wallonie. Il dispose pour ce faire d'un droit d'initiative en matière d'avis et de recommandations ;
- remettre des avis au Gouvernement sur la mise en œuvre d'actions et de projets spécifiques d'une certaine ampleur en termes de budget, de nombre d'entreprises d'économie sociale concernées et de ressort territorial ;
- remettre un rapport annuel d'évaluation globale sur l'exécution du décret économie sociale et des dispositifs ou actions et projets spécifiques.

Il compte 32 membres : 16 effectifs et 16 suppléants, dont la moitié est issue du banc de l'économie sociale et est désignée au sein de ConcertES.

L'autre moitié provient du banc des interlocuteurs sociaux avec l'UWE, l'UCM et l'UNIPSO pour les représentants patronaux ; la CSC et la FGTB pour les organisations syndicales.

## En 2009

Durant l'année 2009, l'assemblée plénière du CWES s'est réunie à 9 reprises (les deux premières l'étant encore sous la terminologie de CWESMa et concernant entre autres l'installation officielle du CWES).

Il s'est chargé de différents dossiers : Décret Agences conseil (demande d'avis), Directive Services (demande d'avis), entreprises d'insertion (présentation du dispositif et des constats de terrain, pistes à réfléchir lors de la réforme du décret entreprises d'insertion), IDESS (avis d'initiative) et Périclès.

**D'autres lieux** sont également investis par la Fédération tels que :

## Le Comité d'accompagnement de Périclès

**Personne mandatée** : Hervé Samyn

Périclès est le nom d'un projet mené par des agences conseil en économie sociale avec le soutien du Ministre wallon de l'Economie et de l'Emploi ; l'objectif étant de répondre aux besoins en main d'œuvre d'entreprises classiques par la création d'une entreprise d'économie sociale. En 2009, le comité s'est réuni deux fois au sujet de la reprise du projet Périclès, jusqu'ici mené par Archipel, et transféré à l'agence conseil Propages. La seconde fois, les membres se sont attachés au rapport final Périclès 1 et à la création d'un guide méthodologique.

## Les Commissions d'agrément

### Commission IDESS

**Personnes mandatées** : Laure-Anne Petre et Jean-Pierre Pollénus

En 2009, la commission s'est réunie 12 fois. Atout EI était présent à 7 d'entre elles.

5 asbl, 4 CPAS et 2 EI ont été agréés. 3 demandes d'agrément ont été refusées sur base du non respect du décret IDESS.

Des demandes d'extension au niveau du nombre de travailleurs subventionnés ont été tolérées pendant les 8 premiers mois de 2009. Une asbl et 9 CPAS en ont fait la demande.

Dans le second semestre, la Commission s'est aussi consacrée à l'approbation des rapports d'activités. Différents points ont fait l'objet d'attention ou d'approbation :

- Au niveau de l'activité "entretien d'espaces verts" : l'activité de "broyage de déchets verts" a été incluse dans cette activité. Le ramassage de déchets verts étant une activité de l'espace vert et non du transport social.
- De manière générale, la Commission est attentive au partenariat, au plan d'affaires (y compris l'étude de marché), aux formations mises en place pour les travailleurs en insertion et aux moyens mis en place pour favoriser la participation des travailleurs.
- L'Administration et les services de l'Inspection sociale rappellent l'importance des documents bien détaillés, et pour les IDESS prestant à un tarif « public précaire », de pouvoir apporter les preuves que le client fait bien partie de cette catégorie.

Entre mai et juin, une étude a été menée par la SONECOM sur le dispositif IDESS et sa plus value au niveau des opérateurs, des travailleurs en place et des utilisateurs.

Concernant les EI actives dans les titres-services et agréées IDESS, Atout EI a attiré l'attention de la commission par rapport au risque encouru au niveau d'un éventuel reclassement de commission paritaire.

### Commission EI

**Personnes mandatées** : Laure-Anne Petre et François Foguette

En 2009, la Commission s'est réunie 20 fois.

Au total, 109 dossiers ont été analysés parmi lesquels 66 EI présentaient une demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément.

Parmi les demandes d'agrément, 3 nouveaux dossiers ont été refusés, 3 autres reportés. Parmi les demandes de renouvellement, 14 demandes ont fait l'objet de report pour complément d'informations (dont 11 sur base d'audition) et 5 refus de renouvellement d'agrément ont été prononcés.

Pour le reste, **30 nouvelles EI** ont reçu leur agrément Région wallonne, **17 EI ont été reconduites pour une durée de 2 ans** et **13 autres pour une durée de 4 ans**.

Deux autres entreprises ont été auditionnées au cours de leur agrément pour cause du non respect d'une des conditions du décret (quota de DEDP et engagement de DEDP au cours de la première année d'agrément).

Les problématiques rencontrées dans les dossiers ayant été reportés ou des EI ayant été auditionnées se situent au niveau :

- du plan financier qui ne correspond pas au dossier papier ou qui affiche des pertes à plus long terme ;
- de la situation de l'entreprise vis-à-vis de l'Office National de la Sécurité Sociale ;
- du contrôle du maintien de l'effectif ;
- du projet d'entreprise et d'insertion socioprofessionnelle pas suffisamment défini ;
- des connaissances du chef d'entreprise en matière de gestion et d'économie sociale ;
- du statut et du temps de travail du chef d'entreprise,
- du respect de la tension salariale, ce compris au niveau des administrateurs,
- du quota de DEDP,
- des statuts non-conformes à la SFS, etc.

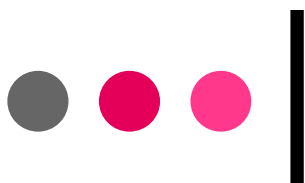
Une série de recommandations a été exprimée aux EI. La formation du chef d'entreprise à la gestion est un des éléments d'attention. Dans certains secteurs d'activités, la Commission a demandé de veiller à la création d'emplois, de limiter le nombre d'Art60 et de s'assurer que, par ailleurs, ces travailleurs puissent bénéficier à la fin de ce type de contrat de perspectives de recrutement au sein de l'entreprise, de veiller à l'accompagnement social des travailleurs, etc.

Au-delà des dossiers, la Commission s'est penchée sur la *méthode de calcul de la tension salariale* par rapport à des personnes sous statut d'employé dans l'EI.

Elle a aussi souhaité prendre position par rapport aux avenants à durée déterminée. Ainsi, à partir du dernier trimestre 2009, seuls les *avenants à durée indéterminée* seront considérés dans le calcul au prorata de la subvention DEDP.

Par rapport à la subvention de l'accompagnateur social, l'accompagnateur d'une EI ne peut faire le suivi de travailleurs relevant d'une autre EI. Ainsi, la mutualisation de l'accompagnement social ne peut être acceptée entre deux EI.

Elle s'est questionnée par rapport à des *engagements successifs* d'une même personne sous statut DEDP dans un emploi saisonnier.



## CHAPITRE II

### DOSSIERS ET ACTIONS

La Fédération suit une série de dossiers qui concernent de très près une partie ou l'ensemble de ses membres.

Ainsi, les dossiers qualifiés de **transversaux** concernent l'ensemble des membres et ont pour objet le suivi et l'analyse de toute matière liée au dispositif EI et à l'économie sociale, ainsi que la remise d'avis dans les cas le nécessitant.

Les dossiers **verticaux** traitent d'une série de thématiques spécifiquement liées soit à un secteur soit à un projet.

## Les dossiers transversaux

### Dispositif entreprise d'insertion

#### Relayer les préoccupations de ses membres

Plusieurs rencontres avec les membres ont amené à la réalisation d'un mémorandum des EI. Il a été diffusé largement afin de faire remonter leurs préoccupations.

La Fédération a à nouveau interpellé le ministre sur la problématique des retards dans le versement des tranches de subvention EI début 2009.

De manière individuelle et sur base de certaines demandes de ses membres, Atout EI a analysé les questions jugées prioritaires par ces derniers et les a relayées à l'Administration, à la Commission d'agrément et au Ministre.

De même, une nouvelle rencontre avec la SOWECSOM a eu lieu afin de réagir à la problématique budgétaire du début d'année 2010. Suite à cela, nous avons proposé une action aux membres en vue d'anticiper de nouveaux retards pour l'année 2010.

Des groupes de travail nommés « EI+4 » pour « entreprise d'insertion agréée depuis plus de 4 ans », nous ont conduits à une série de constats à propos de l'accompagnement social, de la finalité de l'insertion et de la viabilité économique de ces EI.

## Porter le débat pour une réforme du décret

En partenariat avec ConcertES, un séminaire « Entreprises d'insertion française, et EI wallonnes, comparaison... raison ? » a été mis en place afin d'analyser les plus values des deux dispositifs et d'en tirer des conclusions pour la réforme du décret EI.

En novembre, Atout EI a présenté au CWES une série de constats liés au cadre actuel des entreprises d'insertion. Elle a émis une série de réflexions et de pistes en vue de l'améliorer et de l'adapter au contexte socio-économique actuel et futur.

Les pistes de réflexion concernaient :

- l'évolution des travailleurs au sein des EI ;
- la pérennité de l'accompagnement social : garantie de la cohésion sociale et valeur globale ;
- le seuil des 50 ETP: le passage à la PME ;
- le maintien de l'effectif ;
- le territoire d'activités ;
- l'emploi durable et de qualité (CDI+1/2 ETP).

## Tenir à jour des données statistiques sur le secteur

La Fédération doit pouvoir disposer d'une série de données concernant ses membres. Ces informations sont indispensables pour une bonne représentation et information du secteur.

Ainsi, début 2010, la Fédération a souhaité mettre à jour les informations concernant l'emploi au sein des EI membres.

Suite au recueil et à l'analyse des informations demandées, elle a pu procéder un état des lieux : les 120 EI membres (sur 161 EI agréées) fin 2009 avaient dans leur actif 3.991 travailleurs à leur charge (ce qui, exprimé en équivalent temps plein correspond à plus de 2.968 ETP).

D'autres informations en ressortent. En moyenne, le public-cible représente 72% de l'effectif des EI. 22% d'EI n'auraient pas encore droit ou plus droit à un accompagnateur social subventionné.

De manière générale, 13,5% des EI ont engagé plus de personnes ayant cette mission sur fonds propre. Et 38,2% n'utilisent pas la totalité de cette subvention pour l'engagement d'accompagnateurs sociaux.

## Susciter la rencontre et l'échange

Au-delà des groupes de travail EI+4, d'autres thèmes ont été proposés et concernaient l'accueil des nouveaux collaborateurs, la participation dans l'entreprise, la validation des compétences. Deux séances d'information sur la mise en place d'une démarche qualité en EI ont été données. Ces différents groupes de travail ont été menés sur base de constats et de besoins rencontrés auprès des membres.

## Décret économie sociale

### Œuvrer pour une reconnaissance plus large du secteur

Pour rappel, le décret économie sociale a été voté le 19 novembre 2008.

Il donne un cadre et donc une définition large et cohérente du champ de l'économie sociale s'inspirant principalement de la définition du CWES de 1990.

Il nous concerne tout particulièrement à deux points de vue :

1. Car le Gouvernement utilise prioritairement les dispositifs suivants pour dynamiser les entreprises d'Economie sociale :
  - Décret EI (du 18 décembre 2003) ;
  - Décret Agences Conseil (du 27 mai 2004) ;
  - Décret IDESS (du 14 décembre 2006) ;
  - le champ d'intervention de la SOWECSOM;
  - le décret à l'intégration des personnes handicapées (du 6 avril 1995).
2. Car une commission consultative et d'agrément unique est prévue concernant les entreprises d'économie sociale dont font directement partie les EI.

Au sein de ConcertES, Atout EI a participé aux débats liés au processus de reconnaissance et à la promotion et la valorisation des principes de l'économie sociale. (voir p. 9)

## Les dossiers verticaux

L'objectif de cet axe est le suivi d'une série de dossiers par l'investigation d'instances officielles et/ou par la défense des intérêts des entreprises d'insertion.

### Titres-Services

#### Relayer les préoccupations du secteur et défendre ses intérêts

Etant donné que le « secteur » des Titres-Services est fort représenté au sein des membres de la Fédération, la matière qui concerne ceux-ci fait l'objet d'un suivi particulier, d'analyses, de réactions ou de demandes.

Les préoccupations concernant la pérennisation de ce dispositif ont fait l'objet de plusieurs actions : communiqués de presse, réactions, rencontres avec des décideurs politiques, etc.

Atout EI a, entre autres, défendu, en concertation avec ConcertES, la qualité des emplois créés par les EI actives dans les titres-services.

La Fédération a envoyé une demande de reconnaissance en tant qu'organisation professionnelle représentative d'employeurs auprès de la Direction générale des Relations collectives de travail (SPF emploi) avec l'objectif de siéger au sein de la SCP 322.1, voire de la 327.04. Cette demande est toujours en cours de traitement.

A la demande du Réseau Flora, Atout EI était présent au comité de pilotage de leur projet « A votre Titre-service ». Un séminaire de clôture a eu lieu en septembre et avait comme intitulé : « Titres-services : A utiliser de préférence avant... Comment assurer la durabilité de l'emploi ».

### Rassembler, analyser et communiquer l'information susceptible d'intéresser ses membres

A travers les Flash Info, la Fédération a tenu ses membres informés des évolutions ou des changements liés au secteur titres-services tels que les nouvelles dispositions liées à la convention collective de travail en juillet, le Fonds de formations et les changements...

### Susciter la rencontre et l'échange

La Fédération est soucieuse de mettre en avant les bonnes pratiques de ses membres et de les diffuser à l'ensemble de ceux-ci. Elle a organisé une présentation suite à la publication du Guide à l'usage des EI titres-services en présence de l'ONEM.

Ce guide fait remonter une série de recommandations et tente de présenter les plus-values des entreprises d'économie sociale actives dans les titres-services par rapport aux concurrents.

## Secteur du nettoyage professionnel

### Susciter la rencontre et l'échange

Faisant suite à la demande de membres, Atout EI a organisé une rencontre aux EI actives dans ce domaine avec l'objectif d'échanger pour mieux se connaître et d'examiner les possibilités de se renforcer en matière de services, de clients, de couverture géographique, etc.

## Périclès

### Participer aux débats

Le cadre défini par le projet Périclès était au départ limité à la création d'EI dans le service mutualisé aux entreprises. La seconde phase de Périclès (depuis juillet 2008) s'est élargie à l'ensemble des entreprises d'économie sociale.

Atout EI reste attentif aux enseignements qu'il y aurait à tirer de ce projet dans le cadre d'une évaluation pertinente qui permettrait de mettre en évidence, notamment, les limites du cadre EI par rapport à certaines activités (taille, secteur, technicité, rentabilité, concurrence...).



### Participer aux débats et défendre les intérêts du secteur

La coordinatrice d'Atout EI participe, au titre de représentant du secteur de l'économie sociale, à la commission d'agrément IDESS dont les activités ont débuté en octobre 2007. Une série de problématiques liées au démarrage de ce jeune dispositif a été portée à la connaissance des membres de la commission ou de l'Administration. Atout EI, dans le cadre des SFS IDESS, a donné son avis sur la volonté de modifier l'arrêté.

- Concernant l'élargissement du public précaire et l'alignement des limites imposées pour les asbl/CPAS lors de prestations par des SFS envers le public précarisé, Atout EI ne voyait pas d'objection.
- En ce qui concerne les limites fixées pour les activités de « petits bricolages » et jardinage effectuées par une SFS, Atout EI a souhaité aller plus loin et proposer une reformulation sans modifier la limite annuelle pour le public ordinaire.
- Atout EI apprécie la possibilité d'augmenter les frais de fonctionnement sous certaines conditions. La Fédération a demandé au Gouvernement qu'il prenne en compte un subsidie à l'investissement permettant l'acquisition de matériel professionnel.

Actuellement, ces deux demandes n'ont pas encore été entendues, par crainte de la part du banc patronal d'induire une concurrence déloyale.

Certaines réponses ont été apportées lors de la modification de l'arrêté en juillet. Cependant, il reste encore bien des difficultés de terrain à l'heure actuelle.

En parallèle, Atout EI a continué les négociations liées à la création d'une commission paritaire spécifique des travailleurs « IDESS » de SFS actives dans le titre-service (ces derniers ne pouvant rester en CP 322.01 dès l'instant où l'entreprise titre-service développe des activités autres que le seul titre-service.)

Beaucoup de bâtons dans les roues et d'amalgames se sont mis au travers de la création de cette nouvelle CP 327.04. ConcertES a été invité au Conseil National du Travail pour présenter les spécificités de l'économie sociale et entre autres des IDESS. Atout EI de son côté a transmis plusieurs argumentaires pour les parties intéressées et a poursuivi ses rencontres avec les partenaires de la CP 327.

Vers la mi-octobre, Atout EI a effectué une analyse plus spécifique des SFS/IDESS permettant de poser quelques constats.

Ainsi, en ce qui concerne les prévisions d'emplois de départ et plus particulièrement au sein des IDESS/SFS, on a pu établir qu'elles n'avaient pas pu être atteintes pour diverses raisons :

- Le no man's land lié à la commission paritaire
- La complexité du décret et des limites imposées fait craindre à la plupart, à juste titre, un

manque de viabilité de ce département.

- Pour ceux qui sont agréés, le système de subventionnement de postes « agréés » va à l'encontre d'un système économique lié à un marché et donc à une demande qui n'est pas prévisible.

L'analyse confirme, sur base d'une analyse d'un an de fonctionnement (juillet 2008 à juin 2009), que les IDESS sont en déficit dès que l'on intègre différents frais de fonctionnement.

Le développement de l'activité habitat nécessite l'acquisition d'un outillage très varié. Ce qui induit beaucoup d'investissements en matériel et des coûts de formation importants pour l'acquisition de compétences plus larges.

Quant à la productivité, sur l'ensemble des activités, elle se situe toujours bien en dessous de ce qu'on avait projeté dans les premières hypothèses.

## Le projet CoJEST

CoJEST vise la stabilisation vers et dans l'emploi des travailleurs peu qualifiés (DEDP, DEDP+, Art-60§7...), dans toute la région wallonne, à tous les niveaux du processus d'insertion. En d'autres mots, l'objectif est de renforcer l'emploi et la stabilité des travailleurs dans les EI et de permettre le passage des travailleurs qui le désirent à l'économie « classique » en veillant à la stabilité de leur nouvel emploi.

Dans ce projet, Atout EI travaille en partenariat avec deux autres fédérations : CAIPS (Fédération d'EFT/OISP) et le RES (Réseau d'entreprises sociales).

- CAIPS qui travaille sur la communication entre les EFT/OISP et les EI pour les mettre en réseau et stimuler les partenariats.
- Le RES qui travaille sur la professionnalisation des accompagnateurs sociaux et sur le jobcoaching, c'est-à-dire l'accompagnement du travailleur en EI dans son projet professionnel.

### Les objectifs d'Atout EI dans le projet CoJEST

1. Evaluer l'impact des actions développées dans le projet CoJEST visant l'accompagnement vers et dans l'emploi des travailleurs peu qualifiés.
2. Emettre des propositions politiques en vue d'améliorer le cadre juridique lié au public cible et aux EI ainsi que de répondre aux risques rencontrés.
3. Faciliter la rencontre des parties prenantes en amont et en aval.

## Un outil de gestion des travailleurs destiné aux EI

Afin d'évaluer l'impact de ce projet mais aussi de pouvoir analyser comment les EI réalisent leur mission d'intégration dans l'emploi envers leur public cible, Atout EI a élaboré, et implémente dans chaque EI, un logiciel qui pourra être un moyen de gestion administrative pour ces dernières et qui permettra également à la Fédération de poursuivre l'étude réalisée en 2007 par le Ministre de l'Emploi.

En ce qui concerne l'action de la Fédération, les questions qu'elle se pose portent d'une part sur le profil des travailleurs et d'autre part, sur leur devenir au-delà de l'engagement en entreprise d'insertion.

Pour les parties concernées (EI et Fédération), cet outil vise donc à :

- diminuer les charges administratives des EI
- réduire le nombre de documents papier utilisés
- augmenter la qualité de la banque de données
- faciliter et accélérer le traitement des résultats par Atout EI

A ce jour, le logiciel est installé dans 88 EI. Au-delà de l'installation et l'explication liée à son usage, des séances de formation ont été données afin de présenter les nouvelles fonctionnalités.

Grâce aux EI actives dans l'encodage des informations, Atout EI a pu déjà faire remonter quelques informations à certains acteurs (CPAS, CWES,...).

## La formation

### Favoriser la professionnalisation par la formation au sein des entreprises d'insertion wallonnes

Lors du premier semestre, faisant suite à des groupes de travail sur la « Communication aux membres du personnel sur l'accès à la qualité d'associé », la Fédération a proposé deux formations données par Delphine D'Hulstère, Conseillère juridique de Febecoop.

Par la suite, Atout EI, grâce au partenariat avec Sémaphore, a analysé les besoins en formation de ses membres et relevé leurs attentes quant aux modalités pratiques pour l'organisation de formations.

Jusqu'alors, Atout EI mettait en place des formations spécifiques pour cadres et dirigeants d'EI sans aucune possibilité d'aide financière. Grâce à ce partenariat, Atout EI a pu répondre en partie aux demandes de ses membres, en proposant un « catalogue » de formations autour de 4 axes : stratégique, ressources humaines, financier et commercial. Celles-ci sont agréées par le système des chèques formation, permettant un coût moindre pour l'EI.

Pour une vue d'ensemble, nous vous invitons à consulter le catalogue qui vous a été envoyé fin décembre 2009.

# La communication

## Rassembler, analyser et communiquer l'information susceptible d'intéresser ses membres

La Fédération centralise les informations d'intérêt général susceptibles d'intéresser les membres afin qu'elles puissent leur être accessibles et soient utilisables.

De même, elle communique les plus-values de l'économie sociale en interne mais aussi vers l'externe.

## Les objectifs

A travers sa communication, Atout EI promeut les enjeux du secteur et informe les membres de ses actions.

Elle souhaite susciter la rencontre et l'échange entre ses membres, sur des matières sectorielles ; développer une expertise en matière économique, sociale et juridique, grâce aux contributions de ses partenaires et ce pour toute question intéressant l'entreprise d'insertion (financement, promotion de l'emploi dans le secteur, budgets régionaux et communautaires,...) ; enfin, elle centralise ces informations.

De même, la tenue de groupes de travail permet de faire émerger des problématiques communes aux entreprises d'insertion mais également de relever et valoriser les meilleures pratiques observées et mises en œuvre dans ces différentes entreprises. Ces lieux d'échange et de concertation entre les chefs d'entreprises amènent à trouver la ou les solutions les mieux adaptées à l'une ou l'autre thématique.

La Fédération souhaite valoriser les « best practices » de gestion des différents pans d'une activité développée selon les principes d'économie sociale d'insertion.

Afin de remplir cette mission de manière optimale et au-delà des moyens acquis (farde, folder, site, etc.), la Fédération a développé d'autres outils de communication vers l'extérieur comme vers les membres.

## Communication tournée vers l'extérieur

### Des séances d'informations

Suite à la demande de certains partenaires tel que le Forem ou les CPAS, nous organisons des séances d'information afin de présenter les objectifs, le concept et le contexte des entreprises d'insertion.

Nous avons participé aux tables rondes de l'économie sociale organisés par CAIPS pour le secteur des EFT et OISP.

### Le Flash Info

Le Flash Info est une newsletter envoyée aux membres d'Atout EI afin de les informer de l'actualité des EI, des débats qui ont lieu au sein des groupes de travail, des bonnes pratiques ou de solutions mises en place et de l'agenda de la Fédération.

Il est envoyé en fonction de l'état de l'actualité par mail sous format PDF. Cette année, 5 Flash Infos ont traité des thématiques liées au dispositif EI (une série de matières relatives au Service Public Wallonie, la problématique des subventions, l'analyse des EI par Atout EI, la possibilité de cumuler des aides entre elles, le retour du groupe de travail EI+4, etc.), au dispositif IDESS, titre-service, économie sociale. Ces Flash Infos ont également fait état des avancées des groupes de travail proposés par la Fédération.

D'autres thèmes, rappel et échanges ont fait l'objet de communications dans la newsletter : le Groupement d'employeurs, le mandat d'Administrateur, les mesures à l'emploi pour le sauvegarder, les primes à l'emploi, les marchés public et clauses sociales, des informations sur des projets, des formations, etc.

De même, la Fédération communique sur les projets qu'elle mène tel que le projet CoJEST.

## Les événements et publications

### Un manuel d'accueil du nouveau collaborateur

La Fédération a élaboré un manuel commun présentant des outils de management social pour le recrutement, proposant un plan d'accueil et intégrant des fiches explicatives vulgarisées à destination des travailleurs en insertion et des fiches mémo pour les personnes qui s'occupent du processus d'accueil au sein de l'entreprise.

Ce manuel couvre toute la période allant du recrutement jusqu'au terme de la première année. Il nous paraissait important d'y inclure l'évaluation annuelle, permettant le suivi de ce qui s'était dit lors de l'engagement, ainsi que l'invitation de tout membre du personnel à devenir associé au sein de son entreprise, valeur pilier de l'économie sociale et de la société à finalité sociale.

Pour la sortie de ce manuel, la Fédération Atout EI a invité l'ensemble des entreprises d'insertion agréées et tous les partenaires en amont à une présentation et une représentation théâtrale «Je suis venu te dire,... », une comédie sociale mise en scène par la Cie en Marge.

Cette représentation incluait un débat animé par le comédien et le metteur en scène. Autour de la

table, avaient été invités un dirigeant d'entreprise d'insertion, un travailleur, un représentant d'EFT ou d'OISP et le Forem.

Ce débat a permis aux participants d'approfondir le thème de la recherche de travail et celui de l'accueil au sein de l'entreprise.

Ces deux représentations ont rassemblé plus de 150 personnes, en provenance des EFT et OISP (personnel d'encadrement et stagiaires en formation), des Missions Régionales, du Forem, d'autres opérateurs d'insertion, des agences conseil, des partenaires économiques tels que des agences d'intérim, et des représentants syndicaux.

## Guide à l'usage des entreprises d'insertion actives dans le titre-service

En 2007 et 2008, Atout EI a coordonné et animé des groupes de travail sur la gestion des EI actives dans le secteur du titre-service. Ces travaux ont permis de faire émerger des problématiques communes et d'identifier les pratiques mises en œuvre par les EI pour les résoudre. Les plus intéressantes et reproductibles ont été regroupées dans un manuel complété de modèles d'outils et documents présentés en annexe et téléchargeables dans l'espace membres du site d'Atout EI.

## 4 déjeuners de sensibilisation des CPAS

Etant donné le rôle essentiel des CPAS comme opérateurs de l'insertion, Atout EI a souhaité stimuler le partenariat par une connaissance réciproque permettant de travailler d'autant plus en synergie et maximisant les résultats des missions respectives des deux acteurs.

L'objectif de ces séminaires était de mieux communiquer par rapport aux valeurs, finalités et spécificités des entreprises d'insertion vis-à-vis de l'ensemble du personnel des services d'insertion et en priorité des assistants sociaux. Il était aussi question de sensibiliser les personnes qui se trouvent en première ligne au sein des CPAS.

Ces rencontres et les échanges ont été fort constructifs. Beaucoup de sujets ont été abordés. L'objectif de connaissance réciproque a été totalement atteint aussi bien au niveau des EI que des personnes des CPAS participants. De nombreux contacts ont pu être pris.

L'élément clef qui ressort pour une réussite de l'insertion est l'importance de la relation.

- Une relation de confiance entre les agents d'insertion et les accompagnateurs sociaux/ chef d'entreprise
- Une relation triangulaire mettant en avant le travail d'équipe (évaluation/suivi/validation)

## Entreprises d'insertion françaises et EI wallonnes : comparaison... raison ?

La comparaison de ces deux dispositifs souhaitait mettre en lumière les plus-values de chacun des deux systèmes et en connaissance de cause pour une approche du terrain. Ainsi, il y avait une observation chiffrée sur l'efficacité économique et utilité sociale. Et une mise en perspective sur le terrain avec le regard des forces et faiblesses de deux EI française et wallonne.

La représentante du Ministre a confirmé que l'économie sociale est une des priorités du Ministre en charge de l'économie sociale et a salué l'initiative du séminaire car visant la création des réseaux européens d'EI (notamment au vu de la directive services) et l'échange d'expériences.

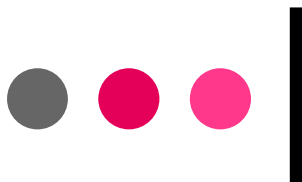
En guise de conclusion, Elle rappelait que L'EI wallonne est un dispositif qui fonctionne bien, mais qui a besoin d'améliorations. Et que Le Ministre Marcourt se tenait à notre disposition pour améliorer notre décret et recueillir les propositions d'adaptations au dispositif.

## Les prestations de services

La Fédération est amenée à effectuer certains services facturables parce que ne relevant pas de l'intérêt général de ses membres.

Ainsi, à la demande de Sémaphore, Atout EI a mené une enquête sur les besoins de formation vis-à-vis de l'ensemble des travailleurs, en ce compris le personnel ouvrier.

Les agences conseils liées aux fédérations partenaires ont souhaité disposer de l'expertise de la Fédération dans certains dossiers.



## CHAPITRE III

### ATOUT EI PROJETS FUTURS

## Les missions

La Fédération souhaite maintenir les missions et activités qu'elle s'est fixées c'est-à-dire :

- la représentation et la défense des entreprises d'insertion ;
- la communication et l'analyse de l'information pertinente ;
- la rencontre et l'échange entre membres ;
- la professionnalisation par la formation du secteur.

Le CA d'Atout EI s'inscrit aussi dans un objectif de développement, avec des sous-objectifs d'amélioration du suivi des membres, de la communication interne et externe. Dans ce cadre, Atout EI est toujours en cours de reconnaissance comme organisation professionnelle représentative d'employeurs dans la branche d'activité des services de proximité.

## Les objectifs

- Regrouper au moins 2/3 des entreprises d'insertion wallonnes (objectif réalisé pour 2009).
- Promouvoir les entreprises d'insertion (via projet CoJEST, autres outils de communication comme le site Internet ou actions spécifiques).
- Recueillir les attentes des membres et leur proposer des solutions (via proposition de modifications tant au niveau du décret EI qu'au niveau fédéral).
- Représenter les EI auprès des interlocuteurs publics et défendre leur position (via CWES ; CAIPS, Commissions d'agrément IDESS et EI).
- Tenir à jour des données statistiques sur le secteur (Recensement emploi via le logiciel « Cahier du Personnel »).
- Collecter et diffuser toutes les informations concernant les EI (site Atout EI, Flash Info)
- Professionnaliser le secteur (formations , projet « Bonne Gouvernance »).
- Elaborer des outils pour aider les membres (Vade Mecum, guides, outils en ligne dans l'espace membre).



# Les projets

## Projet Région wallonne

### Projet de Bonne gouvernance

La Fédération souhaite définir une série d'indicateurs et mettre en place des outils permettant aux responsables d'EI (toute personne ayant une responsabilité dans la gestion de l'EI) de mener un management stratégique dans l'esprit d'une bonne gouvernance.

Ainsi Atout EI, avec des collaborations externes, visera trois objectifs :

- mettre par écrit la stratégie à long terme ainsi que les principes de l'EI ;
- mettre en place un management stratégique *grâce à des outils appropriés* ;
- mettre les outils à l'épreuve du terrain.

## Projet Région wallonne et Fonds Social Européen 2008-2013

### Projet CoJEST

Le projet vise à accompagner les entreprises d'insertion à améliorer leur recrutement, à créer des dynamiques pédagogiques (projet professionnel, jobcoaching,...), à proposer des pistes de gestion participative et à renforcer l'accompagnement social ; d'autre part, pour les entreprises qui n'auraient pas (ou pas assez) d'accompagnateurs sociaux, à renforcer le jobcoaching pour les travailleurs en insertion désirant entreprendre cette démarche.

L'accent de ce projet est mis sur le développement du capital humain et principalement le jobcoaching au sein des EI afin d'encourager les entreprises d'insertion dans la transition des travailleurs (DEDP ou Art60) vers l'emploi au sein de l'économie classique.

Pour rappel, les partenaires de ce projet sont le RES, CAIPS et les entreprises d'insertion qui y participent.

Ainsi, au-delà de ces critères définis dans le décret, Atout EI souhaite mieux connaître le public cible et disposer des informations suivantes :

- La répartition des travailleurs selon leurs caractéristiques sociodémographiques (âge, genre, niveau de formation et orientation de la formation, statut avant l'entrée dans l'EI)
- La répartition des travailleurs selon le régime de travail (temps plein/temps partiel)
- La durée moyenne de maintien dans le dispositif
- L'évolution des travailleurs au sein des EI (gestion participative, évolution,...)
- L'évolution des personnes qui sont passées dans le dispositif « entreprises d'insertion »



## ANNEXES

### Composition du Conseil d'administration 2009-10

Le Conseil d'administration est composé de 12 structures :

	Représenté par		assurant le rôle de
AOS (Eko Services)	LABABSA	Ophélie	Administrateur
BTEAM	WAYTECK	Philippe	Administrateur
CAIPS	VRANCKEN	Jean-Luc	Administrateur
La LORRAINE 95	PORTION	Luc	Administrateur
NEUPRE NET SERVICES	SAMYN	Hervé	Vice-Président
PROXEMIA	BERNARD	Eric	Administrateur
RECMA	GUITARD	Claudiel	Administratrice
RES	SAMYN	Hervé	Administrateur
SINET	LERICHE	Didier	Vice-président
TRINK-HALL CAFE	KENLER	Raymond	Administrateur
TRI-TERRE	VETRO	Salvatore	Administrateur
TRUSQUIN Titres-services	BORCY	Patrice	Président

### Composition du Bureau 2009-10

TRUSQUIN Titres-services	BORCY	Patrice	Président
NEUPRE NET SERVICES	SAMYN	Hervé	Vice-président
SINET	LERICHE	Didier	Vice-président
PAN-TERRE	VETRO	Salvatore	Administrateur



## Equipe opérationnelle

POLLENUS	Jean-Pierre	Directeur
PETRE	Laure-Anne	Coordinatrice
CLOSSE	Nancy	Chargée de projets

## Partenaires d'Atout EI

### CAIPS

la Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale est une fédération représentant les Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle (OISP), les Entreprises de Formation par le Travail (EFT) et auparavant les Entreprises d'Insertion (EI).

### FEBECOOP

La Fédération belge de l'économie sociale et coopérative exerce les mandats de représentation du mouvement coopératif et de l'économie sociale au sein de diverses instances régionales, nationales ou européennes.

### R.E.S.

Le Réseau d'Entreprise Sociales est un réseau pluraliste composé d'entreprises qui visent la création d'emplois durables en offrant ainsi la possibilité à leurs travailleurs d'initier une démarche de reconquête de citoyenneté.

### SAW-B, Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises

L'asbl SAW-B, Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises, est une fédération d'économie sociale pluraliste.



Rue du Térés 45 - 4100 Seraing - N° d'entreprise 885 885 855  
04 330 39 86 - federation@atoutei.be - www.atoutei.be

Avec le soutien de la Région wallonne